

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1

Séance du 30 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Présents - Dominique GUILLET- Nicolas MORFIN - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA Nelly GUILLET-

Denis PELLISSIER- MAGNIN Rachel

Excusée : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance :Nelly Guillet

Délibération n°2025-01-002

Attribution Marché de Maitrise d'œuvre pour la restauration des Moulins à vent de la Mure

Monsieur le Maire :

- Rappelle que la commune a lancé une procédure de consultation de marché public pour le choix de la Maitrise d'œuvre pour le projet de restauration des Moulins à vent de la Mure,
- Informe qu'une seule offre a été reçue regroupant la SARL AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuel, architecte DPLG,
- Rappelle que le marché prévoyait une tranche ferme incluant les phases APS, APD et AURBA et une tranche optionnelle regroupant les phases PRO, AMT, VISA, DET et AOR, OPC
- Indique que l'offre du groupement Sarl AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuelle prévoit des honoraires de 29 000 Euros HT pour la tranche ferme et 46 140 Euros HT pour la tranche optionnelle conformes aux estimatifs,
- Rappelle l'accord du Préfet de la Drôme de déroger à la règle de plafonnement des financements publics à hauteur de 80%,
- Rappelle l'engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental de la Drôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour participer au financement intégral de la tranche ferme.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du groupement Sarl AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuelle pour la tranche ferme.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide cette proposition
- Donne pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette opération

Fait et délibéré en séance le 30 Janvier 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	7	A Vassieux-en-Vercors, le 30/01/2025
Contre		
Abstention		



Le Maire
Thomas OTTENHEIMER